

## Le temps 5 de l'AP : les ateliers « regards croisés »

### Atelier Economie-droit / français

#### 1. Comparaison de textes et défense d'un point de vue

Ce travail doit être l'occasion de montrer l'importance de la maîtrise de la langue et de l'argumentation quel que soit le contexte. Il sera aussi important d'aborder ici les principes de choix de langue, langage (éventuellement technique) en fonction du contexte et de l'interlocuteur => but à atteindre : communiquer / informer / convaincre.

Les élèves peuvent commencer par observer différents textes issus des disciplines susmentionnées : texte littéraire / juridique / économique éventuellement ou sociologique : les textes traitent du même sujet et idéalement soutiennent la même thèse. Les élèves peuvent ainsi en dégager les points communs (structure de l'argumentation, rhétorique employée) et les différences (contenu des arguments, langage technique propre à la discipline, point de vue...)

Il peut être utile d'aborder un sujet que les élèves connaissent déjà, de façon à ce qu'ils puissent réfléchir parallèlement à leur propre point de vue sur le sujet.

#### Exemple : La peine de mort

##### Textes juridiques :

- Article 3 de la convention européenne des droits de l'homme : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants. »
- Extrait des arrêts de la cour européenne des droits de l'homme

[www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Press/Information+sheets/Factsheets/](http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Press/Information+sheets/Factsheets/)

Fiche thématique – abolition de la peine de mort : *Soering c. Royaume-Uni (requête no 14038/88) - 7 juillet 1989*

M. Jens Soering, ressortissant allemand, était détenu en Angleterre en attendant son extradition vers les États-Unis d'Amérique, où il devait répondre d'accusations d'assassinat pour avoir tué à coups de couteau les parents de son amie. Il se plaignait qu'en dépit des assurances reçues par le gouvernement britannique, il risquait fort de se voir condamné à la peine capitale si on le livrait aux États-Unis. Il alléguait en particulier que, s'il était extradé, il subirait un traitement inhumain et dégradant et une peine contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, compte tenu du « syndrome du couloir de la mort », les détenus condamnés passant plusieurs années dans des conditions de tension extrême et de traumatisme psychologique dans l'attente d'être exécutés.

La Cour européenne des droits de l'homme a conclu qu'une extradition vers les États-Unis exposerait l'intéressé à un risque réel de traitement contraire à l'article 3. Elle est parvenue à cette conclusion eu égard à la très longue période que les condamnés passent généralement dans le couloir de la mort, aux États-Unis, dans des conditions extrêmes avec l'angoisse omniprésente et croissante de l'accomplissement de la peine capitale, et à la situation personnelle du requérant, en particulier son âge et son état mental à l'époque où il avait commis l'infraction. La Cour a estimé en

outre que le but légitime de l'extradition pouvait être atteint par d'autres moyens, sans entraîner pour autant des souffrances d'une intensité ou durée exceptionnelles. Par conséquent, elle a conclu que la décision du Royaume-Uni d'extrader M. Soering vers les Etats-Unis violerait l'article 3 si elle recevait exécution.

### **Texte littéraire**

Victor Hugo, Le dernier jour d'un condamné - Chapitre VI

Je me suis dit :

– Puisque j'ai le moyen d'écrire, pourquoi ne le ferais-je pas ? Mais quoi écrire ? Pris entre quatre murailles de pierre nue et froide, sans liberté pour mes pas, sans horizon pour mes yeux, pour unique distraction machinalement occupé tout le jour à suivre la marche lente de ce carré blanchâtre que le judas de ma porte découpe vis-à-vis sur le mur sombre, et, comme je le disais tout à l'heure, seul à seul avec une idée, une idée de crime et de châtement, de meurtre et de mort ! Est-ce que je puis avoir quelque chose à dire, moi qui n'ai plus rien à faire dans ce monde ? Et que trouverai-je dans ce cerveau flétri et vide qui vaille la peine d'être écrit ?

Pourquoi non ? Si tout, autour de moi, est monotone et décoloré, n'y a-t-il pas en moi une tempête, une lutte, une tragédie ? Cette idée fixe qui me possède ne se présente-t-elle pas à moi à chaque heure, à chaque instant, sous une nouvelle forme, toujours plus hideuse et plus ensanglantée à mesure que le terme approche ? (...) - D'ailleurs ces angoisses, le seul moyen d'en moins souffrir, c'est de les observer, et les peindre m'en distraira.

Et puis, ce que j'écrirai ainsi ne sera peut-être pas inutile. Ce journal de mes souffrances, heure par heure, minute par minute, supplice par supplice, si j'ai la force de le mener jusqu'au moment où il me sera physiquement impossible de continuer, cette histoire, nécessairement inachevée, mais aussi complète que possible, de mes sensations, ne portera-t-elle point avec elle un grand et profond enseignement ? N'y aurait-il pas dans ce procès-verbal de la pensée agonisante, dans cette progression toujours croissante de douleurs, dans cette espèce d'autopsie intellectuelle d'un condamné, plus d'une leçon pour ceux qui condamnent ? Peut-être cette lecture leur rendra-t-elle la main moins légère, quand il s'agira quelque autre fois de jeter une tête qui pense, une tête d'homme, dans ce qu'ils appellent la balance de la justice ? Peut-être n'ont-ils jamais réfléchi, les malheureux, à cette lente succession de tortures que renferme la formule expéditive d'un arrêt de mort ? Se sont-ils jamais seulement arrêtés à cette idée poignante que dans l'homme qu'ils retranchent il y a une intelligence, une intelligence qui avait compté sur la vie, une âme qui ne s'est point disposée pour la mort ? Non. Ils ne voient dans tout cela que la chute verticale d'un couteau triangulaire, et pensent sans doute que, pour le condamné, il n'y a rien avant, rien après.

Ces feuilles les détromperont. Publiées peut-être un jour, elles arrêteront quelques moments leur esprit sur les souffrances de l'esprit ; car ce sont celles-là qu'ils ne soupçonnent pas. Ils sont triomphants de pouvoir tuer sans presque faire souffrir le corps. Eh ! c'est bien de cela qu'il s'agit ! Qu'est-ce que la douleur physique près de la douleur morale ! Horreur et pitié, des lois faites ainsi ! Un jour viendra, et peut-être ces Mémoires, derniers confidents d'un misérable, y auront-ils contribué...

**Autre : Extrait vidéo de la déclaration de Robert BADINTER, ministre de la Justice et garde des Sceaux, à l'Assemblée nationale, demandant l'abolition de la peine de mort (17 septembre 1981) :**

[www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004544/discours-de-robert-badinter-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort-1-2.fr.html](http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004544/discours-de-robert-badinter-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort-1-2.fr.html)

## **2. Reconstitution d'un « tribunal » dans une classe (ex : cas de propriété intellectuelle) sur des questions sociales ou sociétales**

On pourra pour cela utiliser les fiches thématiques qui regroupent les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Sur des sujets de société, on trouve des cas qui peuvent être présentés aux élèves.

[www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Press/Information+sheets/Factsheets/](http://www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Press/Information+sheets/Factsheets/)

Exemples de thèmes :

- Discrimination
- Travail
- Information
- Environnement
- Santé

Le professeur peut expliquer aux élèves le fonctionnement d'un tribunal ou leur demander de faire une recherche, ou présenter immédiatement le principe de l'exercice en leur montrant le plan de tribunal « simplifié » qu'il faudra reconstituer en classe, par exemple

- 1 prévenu
- 3 juges dont un président
- 2 avocats
- 3 greffiers

(Exemple de déroulement simplifié qui laisse une place prépondérante à l'argumentation : interrogatoires, plaidoiries des deux parties, délibération, jugement). Puis, on propose un cas sur lequel les élèves travaillent, avec des documents à disposition (convention des droits de l'homme, quelques textes de lois présélectionnés par les professeurs, etc.).

- Exemple : Voskuil c. Pays-Bas (22.11.2007)

L'affaire concernait un journaliste qui s'était vu refuser le droit de ne pas divulguer les sources des informations qu'il avait utilisées pour rédiger deux articles de presse portant sur une enquête pénale ouverte sur un trafic d'armes et à qui les autorités avaient infligé plus de deux semaines de détention pour le contraindre à fournir ce renseignement. La Cour a estimé que l'intérêt du gouvernement défendeur à connaître l'identité de la source du requérant n'était pas suffisant pour l'emporter sur celui de l'intéressé à garder cette information par-devers lui.

Violation de l'article 10 - Violation de l'article 5 § 1 (droit à la liberté et à la sûreté)

Les élèves analysent le cas d'un point de vue juridique, réfléchissent au contenu de leurs arguments puis à leur force de conviction selon la manière de les présenter (type d'arguments, posture, conviction et persuasion, etc.). Ils peuvent avoir recours à toutes leurs connaissances (toutes disciplines confondues) ou à la recherche documentaire.

La préparation peut être ponctuée de débats, d'un concours de plaidoirie pour déterminer qui sera l'avocat de chaque partie, etc.

## **3. L'argumentation à partir d'un jeu sérieux**

Le jeu sérieux 2020 Energy (lien : [www.2020energy.eu/game](http://www.2020energy.eu/game)) permet un exercice d'argumentation orale.

Principe du jeu : l'élève doit prendre des décisions (choisir une destination et un moyen de partir en vacances, installer une source d'énergie dans un village...) en fonction de contraintes économiques, environnementales et sociales. Selon les informations et/ou conseils donnés par un représentant des 3 champs cités, il comprend les enjeux des décisions qu'il prend.

Après avoir découvert le jeu (très simple) et pris une première décision, il expose devant la classe les raisons pour lesquelles il a fait son choix. Les autres élèves ayant réalisé le même exercice et ayant pu opter pour des choix différents, les points de vue vont se confronter.

On peut imaginer une fiche d'aide à l'argumentation, par exemple sous cette forme, qui permet d'anticiper les objections des contradicteurs.

Avantages de la décision prise	Points faibles de la décision prise